

**Procès-verbal du Conseil Municipal du
Lundi 18 décembre 2023**

Date de la convocation :
13/12/2023



ANDÉ

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN,
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, JACOB, LEPAGE, PICOS,
PLAZANET.

Mme GOSSE arrivée au début de la délibération 53/2023.

Absents avant donnés pouvoir :

M. SIAUSSAT à M. MOGLIA

Absents excusés :

M. DAUSTER
M. DESPLANQUE

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE Barbara

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Numéro	Objet	Décision CM
52/2023	Tarifs restaurant scolaire au 1 ^{er} janvier 2024	Approbation
53/2023	Tarifs pour la location de la salle communale – Année 2024	Approbation
54/2023	SIEGE : Programmation 2024	Approbation
55/2023	Demande de subventions bornes incendie	Approbation
56/2023	Demande de subventions chaudière Maison Médicale	Approbation
57/2023	Acceptation devis mise à jour du logiciel cimetière	Approbation
58/2023	Demande de fonds de concours relevé de concession cimetière	Approbation

La séance est levée à 22h30.

Publié le 21/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°52/2023

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Date de la convocation :
13/12/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi dix-huit décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15
Présents 11
Pouvoirs 1
Votants 12

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, JACOB, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SIAUSSAT à M. MOGLIA.

Absents excusés :

M. DAUSTER,
M. DESPLANQUE,
Mme GOSSE.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération : TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE AU 1^{er} JANVIER 2024.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la décision prise au 1^{er} septembre 2023, pour diminuer, le coût d'augmentation du prestataire des repas (La Normande).

Monsieur Le Maire rappelle que les frais de paiement sur le portail TIPI (service de paiement en ligne pour les parents) sont à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire informe la Conseil Municipal que depuis la rentrée de septembre 2023, la Mairie propose aux parents le paiement par prélèvement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer les tarifs de cantine, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'augmenter les tarifs de 2%,
- Approuve les tarifs des repas figurant dans le tableau ci-dessous applicable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Enfants	Tarif Repas
Andéens	4,89 €
Extérieurs	5,17 €

- Autorise :

- M. Le Maire à signer le contrat de convention avec La Normande.
- A appliquer les nouveaux tarifs dès la facturation de Janvier 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Et les membres présents ayant signé au registre.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité : 10 Voix Pour, et 2 Abstentions

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Jean-Marc MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°54/2023

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Date de la convocation :
13/12/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	1
Votants	13

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SIAUSSAT à M. MOGLIA

Absents excusés :

M. DAUSTER,
M. DESPLANQUE,

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE

ANDÉ

Objet de la délibération : SIEGE : PROGRAMMATION 2024

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public (remplacement par des lampes LEDS).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: 5 333.00 €
- ✓ en section de fonctionnement: 0.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Delibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (EP),

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

N°55/2023

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Date de la convocation :
13/12/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 1

Votants 13

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SIAUSSAT à M. MOGLIA

Absents excusés :

M. DAUSTER,

M. DESPLANQUE,

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE

ANDÉ

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTIONS BORNES INCENDIE.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021, la Commune a effectué une remise en état des bornes incendie de la Commune, ainsi que la création de 3 nouvelles bornes incendie.

Afin de maintenir la défense incendie en conformité et d'augmenter la couverture, il y a lieu de créer 3 bornes incendies.

Le devis proposé, pour ces 3 bornes, est de : 13 078,85 € HT

La Société Team Meca, qui a effectué le premier programme, a été sollicitée, afin d'assurer une continuité dans les équipements incendie.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des demandes de subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de Team Meca d'un montant de 13 078,95 € HT,
- Que ce projet sera inscrit au budget primitif de l'année 2024,
- De solliciter l'Etat, en effectuant une demande de DETR, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter le Département, en effectuant une demande de subventions, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter l'Agglomération Seine-Eure, en effectuant une demande de Fonds de Concours, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Et les membres présents ayant signé au registre.

Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°56/2023

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Date de la convocation :
13/12/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	1
Votants	13

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SIAUSSAT à M. MOGLIA

Absents excusés :

M. DAUSTER,
M. DESPLANQUE,

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTIONS CHAUDIERE MAISON MEDICALE.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, la chaudière de la maison médicale est tombée en panne plusieurs fois, et que le chauffagiste en charge de l'entretien, nous a informé de la fin de vie de cette chaudière.

Le devis proposé, pour remplacer la chaudière par une chaudière à gaz à condensation, est de : 4000 € HT
C'est la société BME qui entretient la chaudière actuellement.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des demandes de subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de BME d'un montant de 4000 € HT,
- Que ce projet sera inscrit au budget primitif de l'année 2024,
- De solliciter l'Etat, en effectuant une demande de DETR, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter le Département, en effectuant une demande de subventions, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.
- De solliciter l'Agglomération Seine-Eure, en effectuant une demande de Fonds de Concours, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande, et à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

S²LO

N°58/2023

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Date de la convocation :
16/11/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	1
Votants	13

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SIAUSSAT à M. MOGLIA

Absents excusés :

M. DAUSTER,
M. DESPLANQUE,

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS RELEVÉ DE CONCESSION CIMETIERE.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 novembre 2023.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une erreur dans la délibération du 23 novembre 2023, dans la prise en compte du devis de l'entreprise LE GALL. En effet un premier devis avait été donné pour un relevé de 9 concessions, et la mairie d'Andé a demandé à l'entreprise une rectification pour 10 concessions.

Monsieur Le Maire présente le devis de la Société LE GALL, pour un relevé de 10 concessions, pour un montant de 8 529,17 € HT.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en vue de ces travaux, d'effectuer une demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération Seine-Eure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de la Société LE GALL,
- Que ce projet est inscrit au budget 2023, et sera inscrit au budget 2024,
- De solliciter l'Agglomération Seine-Eure, en effectuant une demande de Fonds de Concours, et d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA.

